

pour préparer les bordereaux de paie, ainsi que les chèques et le reste; et nous prétendons que la présente pratique de priver ces employés de leurs gages, pendant six semaines, ne leur rend pas justice.

Je ferai ressortir brièvement quelques-unes des raisons pour lesquelles ces employés demandent ce redressement. Chacun de nous est en état de comprendre, sans doute, que des employés qui attendent pendant un mois leur paie mensuelle jusque vers la fin du mois qui suit celui durant lequel leur salaire a été gagné, doivent nécessairement faire leurs achats à crédit. La coutume suivie dans toutes les villes où vivent une grande partie de nos employés de chemins de fer, est de faire leurs achats à crédit dans un certain nombre de magasins généraux, et, à la fin de chaque mois, ou quand ces employés reçoivent leur paie, ces derniers vont acquitter leurs dettes à ces magasins—ce qui absorbe presque tout leur salaire. Le résultat, c'est que les employés de chemin de fer se trouvent presque constamment dans la gêne, très peu de leur salaire leur restant à la fin de chaque mois. Nous croyons, Messieurs les sénateurs, que, si ces employés étaient payés deux fois par mois, ils jouiraient immédiatement de l'argent qu'ils ont gagné et ils se trouveraient en état de faire leurs achats à des conditions plus favorables. Ils pourraient faire contre de l'argent comptant les achats de ce dont ils ont besoin pour eux et leurs familles. Puis, dans ces conditions, ils pourraient obtenir une plus grande quantité de denrées avec le même salaire qu'ils reçoivent que, celle qu'ils obtiennent sous le régime actuel.

Je parle avec une connaissance de cause de ce sujet, parce que j'ai été, moi-même, pendant plus de huit ans, pour l'un de nos grands réseaux de chemins de fer, préposé à la préparation du bordereau de paie et au paiement des employés en question, et je sais que la pratique de ces employés est d'acquitter leurs dettes en transportant leurs chèques à leurs épiciers, etc., de la manière que j'ai indiquée. Je suis convaincu, Messieurs les sénateurs que, en m'appuyant sur les observations que j'ai pu faire, pendant plusieurs années, l'adoption du présent bill aurait pour effet de mettre ces employés en état de faire des économies considérables; de s'approvisionner et s'entretenir beaucoup plus avantageusement qu'ils ne peuvent le faire aujourd'hui.

Jamais depuis que la présente législation est demandée par les employés de chemin de fer—c'est-à-dire, depuis 1908—jamais,

L'hon. M. ROBERTSON.

dis-je, ces employés n'ont eu autant besoin de cette législation que maintenant. Je puis établir clairement ce fait. Quand la présente guerre a éclaté—c'est-à-dire en 1914, ces employés payaient \$1.37 un article qui leur coûtait \$1 en 1900. Cette différence représentait l'augmentation du coût de la vie pendant cette période de 14 ans. Il y a deux mois, ces mêmes employés devaient payer \$2.20 l'article qui ne leur coûtait que \$1.37 en juin, 1914, c'est-à-dire, il y a trois ans.

Les gages des employés de chemin de fer, en Canada, ont été augmentés jusqu'à un certain point; mais cette augmentation est loin d'être proportionnée à celle du coût de la vie. C'est pourquoi je puis dire que les salaires reçus par les employés de chemin de fer sont relativement moins élevés, aujourd'hui, qu'ils ne l'étaient; que cette réduction relative des salaires se fait sentir particulièrement depuis trois ans, et rend, certainement, la présente proposition de loi plus urgente, aujourd'hui, qu'elle ne l'était en 1908, alors qu'elle fut soumise au Parlement pour la première fois.

La seule objection que les compagnies de chemin de fer ont soulevée jusqu'à présent—sans vouloir, toutefois, leur adresser aucun reproche, ou me montrer injuste à leur égard—c'est que le mode que je propose, aujourd'hui, rendrait la comptabilité plus dispendieuse. Je crois devoir, messieurs les sénateurs, vous faire remarquer, relativement à cette objection, un seul fait. Le gérant général de l'un de nos grands chemins de fer, dans un discours qu'il prononçait à un banquet, il y a quelques mois, a déclaré qu'il y avait 175,000 de ces employés en Canada. Je crois que ce chiffre est à peu près correct, et quel est en moyenne le salaire mensuel de chacun de ses employés? Une estimation modérée le porterait à \$70, ce qui élèverait le revenu net mensuel des compagnies de chemin de fer à la somme de \$182,250,000. C'est donc à \$12,000,000 que s'élève la somme que gagnent par mois les employés de chemin de fer, et tout cet argent n'est reçu par eux que vers la fin du mois suivant. Puis, quant ils sont payés, ils ne le sont pas argent comptant, mais par un chèque demandant à quelqu'un de leur payer un certain montant. De sorte que deux mois approximativement, s'écoulent—jusqu'au retour du chèque—avant que ces employés reçoivent le prix de leurs services rendus. Les compagnies de chemin de fer ont constamment en mains une somme d'environ \$25,000,000, qui représente les salaires gagnés et non payés. L'intérêt à 5 pour cent sur cet argent se monte à un million et un quart de piastres par année.